

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le vingt-neuf juin à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HAZIDADEH, Serge GOUGEROT ;

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoit DUFOUR, Adeline GELYS, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Marie- Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Roland MAZAUDIER qui avait donné pouvoir à Benoit DUFOUR ;
Françoise LESCOËT qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Frédéric MOREIRA ;
Harielle LESUEUR qui avait donné pouvoir à Laurence MARINIER ;
Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;
Christelle ZAMI qui avait donné pouvoir à Marc BILLAND ;
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER.

EXCUSÉS : Henri POIRSON, Nadia BERTRAND ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Serge GOUGEROT.

LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL.

Monsieur le Maire

Nous allons débiter par l'approbation du PV du 30 mars 2023. Y a-t-il des remarques sur ce PV ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Le Procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nous allons à présent passer au vote de l'affectation des résultats de clôture pour l'année 2022 et au vote du budget supplémentaire pour l'année 2023. Antoine je te laisse la parole.

1. BUDGET PRINCIPAL VILLE – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022

A la clôture des comptes, il convient d'affecter le résultat de 2022.

Le résultat de fonctionnement s'élève à + 4 648 662,96 € et le résultat d'investissement à + 1 723 524,23 €, soit un résultat global excédentaire de + 6 372 187,19 €.

Le budget supplémentaire 2023 de la ville est voté en reprenant les résultats de clôture 2022 conformément à l'instruction comptable M57.

Les résultats à la clôture 2022 sont repris sur la base de l'extrait du compte de gestion du Comptable public du Service de Gestion Comptable de Cergy-Pontoise.

Il vous est demandé chers collègues, d'effectuer une reprise des résultats de clôture 2022 et de les affecter au Budget supplémentaire 2023 comme suit :

- Inscription d'une part du résultat de fonctionnement à hauteur de 2 957 286,00 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement qui correspond à la réduction partielle de l'emprunt inscrit initialement au budget primitif 2023 à hauteur de 3 957 286 €. L'emprunt à mobiliser est donc de 1 000 000 €
- Report du solde du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2022 pour alimenter l'autofinancement à hauteur de + 1 691 376,96 € ;
- Report du résultat cumulé de la section d'investissement 2022 de + 1 723 524,23 € ;

Monsieur le Maire

Sur l'affectation des résultats de clôture pour l'année 2022, y-a-t-il des questions ? Non. Je vous propose que nous passions au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 29 voix pour et 4 abstentions (Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ et Guillaume POUJOL DE MOLLIENS).

2. BUDGET PRINCIPAL VILLE –BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Monsieur ARTCHOUNIN

Pour rappel, le budget primitif de la Ville a été voté par le Conseil municipal en séance du 16 février 2023.

En section de fonctionnement

En recettes, le budget supplémentaire ajuste le montant des dotations de l'Etat et des bases des impôts locaux, à la suite de la notification des montants par les services de l'Etat.

En ce qui concerne les nouvelles inscriptions : matérialisées en gras, je ne vais pas les lire, vous les avez à l'écran.

Résultat reporté : 1 691 376,96 euros.

Le virement de la section de fonctionnement : 1 379 266 euros. Vous le savez, on peut virer de la section de fonctionnement vers l'investissement, mais pas l'inverse.

Total du budget supplémentaire :

- 422 938 euros pour les dépenses en fonctionnement,
- 1 355 711,96 euros pour les recettes.

Total du budget tout affiné : un peu plus de 35 millions pour les dépenses et un peu plus de 36 millions pour les recettes.

En section d'investissement

Vous avez des inscriptions à hauteur d'à peu près 12 millions d'euros.

Nouvelles inscriptions en dépenses : 3 482 771 euros.

En recettes : 2 559 787 euros.

L'emprunt, comme évoqué précédemment : -2 957 286 euros.

Le résultat reporté : 1 723 524,23 euros. Tout cela était lié à l'affectation des résultats que je vous ai présentés lors du précédent sujet.

Une réserve à hauteur de 2 955 786 euros.

- Reste à réaliser :
 - en dépenses, un peu plus de 1 677 000 euros ;
 - en recettes, un peu plus de 1 258 000 euros.

Le tout confondu, total du budget supplémentaire :

- en dépenses d'investissement : 5 160 186,98 euros ;
- en recettes d'investissement : un peu plus de 5,5 millions d'euros.

Total budget, vous avez un peu plus de 17 280 000 euros.

En recettes : 17 665 000 euros.

Ce qui est à noter, à prendre en considération et important – que j'ai longuement évoqué –, c'est un nouvel emprunt de 1 million d'euros qui est inscrit cette année, sachant qu'en 2022, nous avons contracté un emprunt de 990 000 euros. Nous avons fait attention à faire un emprunt à hauteur du montant indiqué de 1 million d'euros cette fois-ci avec un taux fixe. Nous sommes toujours avec une situation imprécise, inconfortable du point de vue du contexte que nous vivons avec l'inflation des prix, etc. De fait, nous avons jugé opportun de rester dans une position de prudence pour nous prémunir de la suite et d'assurer les futurs investissements pour la ville.

Voilà pour cette présentation concernant le budget supplémentaire, les tableaux et les différents équilibres. Je vais présenter le détail de ce qui explique ce budget supplémentaire.

Section de fonctionnement

En dépenses : +422 938 euros. Vous avez les éléments détaillés par rapport aux charges à caractère général : +241 362 euros.

Comme je l'ai dit précédemment, nous avons encore une situation économique liée au contexte que nous vivons, notamment avec la guerre en Ukraine et avec une inflation des prix, notamment sur le coût des matières premières. Tout cela pour vous dire qu'il faut encore être prudents sur tout ce que l'on fait sur ces dépenses.

Dépenses ajustées aussi en matière de contentieux, d'entretien des véhicules.

Provisions aussi pour des frais d'actes notariés liés à nos acquisitions ou cessions.

Des dépenses supplémentaires : nettoyage du terrain de la rue de Paris à hauteur de +200 000 euros ; sécurisation en urgence de la salle Armand-Lecomte à hauteur de +10 332 euros ; études phytosanitaires des arbres rue George Sand à hauteur de +6 912 euros.

Bien entendu, nous avons évoqué quelques opérations, mais pas toutes. C'est une liste non exhaustive.

Ensuite, sur les charges de personnel et autres, vous n'avez aucune évolution qui a nécessité un ajustement.

Simplement pour terminer :

- opérations d'ordres chapitre 042 : +180 576 euros. Les amortissements, opérations neutres aussi bien en dépenses qu'en recettes ;
- les inscriptions sur les recettes en fonctionnement, aucune évolution sur impôts, taxes, produits, services ;
- cependant, un ajustement des recettes de taxe foncière : -86 152 euros sur le chapitre 731. Dotations subventions : - 249 513 euros liés à un ajustement des allocations de compensation des taxes foncières à : - 228 384 euros. Un ajustement du fonds de compensation de la TVA à - 11 140 euros. Cela fait l'objet d'un sujet. Une convention de prestation de services ROM ;
- la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, révisée à -9 989 euros. C'est un sujet qui fait partie de l'ordre du jour du Conseil municipal. Voilà pour la section de fonctionnement.

Monsieur RICHARD

228 000 de moins-value : a-t-on une explication du service ?

Monsieur le Maire

On soupçonne un calcul ou des modifications des modalités de calcul du foncier du chauffage urbain. Nous avons interrogé notre contact à la Direction départementale des finances publiques en lui demandant d'étudier le sujet. Lui, il est remonté en nous disant qu'il pense que la variation vient de là. Donc, on attend plus d'éléments. Manifestement, ils auraient trouvé une façon de valoriser différemment ou des modalités comptables qui permettraient de diminuer de façon considérable leur taxe foncière. Sans doute des dispositions pour favoriser le chauffage urbain.

Je ne sais pas qui a eu cette idée géniale, mais en tout cas, je n'ai pas le sentiment qu'il y a plus ou moins de chauffage urbain après, mais en tout cas, il y a moins de taxes foncières.

Madame FRATANI

Vous ne le savez pas non plus.

Monsieur le Maire

Nous ne le savons pas. Pour une fois, nous sommes en phase avec vous.

Monsieur ARTCHOUNIN

Pour le moment, comme le disent Monsieur le Maire et Alain RICHARD, nous pensons que c'est la raison de cette baisse. Maintenant, ce n'est pas une confirmation. On vous dira les choses une fois que ce sera officiel. Pour le moment, c'est lié *a priori* à des problématiques de chauffage et de calcul de cette recette.

Madame FRATANI

Nous le saurons à quel moment ?

Monsieur ARTCHOUNIN

Je ne pourrai vous le dire que lorsque nous le saurons officiellement. Pour le moment, je ne sais pas.

Monsieur le Maire

Le chauffage urbain dont le site principal est situé dans la zone d'activités des Bellevues, génère le paiement d'une taxe foncière acquittée jusqu'à présent et qui a diminué considérablement. Donc nous sommes en train de regarder avec les services de l'Etat d'où cela provient.

Madame FRATANI

D'accord. J'ai une question pour les presque -10 000 euros à droite, sur la convention de prestation de services. Puis-je avoir une explication ?

Monsieur le Maire

C'est effectivement un sujet que l'on vous présente un peu plus loin.

Madame FRATANI

Je le sais, j'ai vu cela, mais pourquoi -10 000 euros ?

Monsieur ARTCHOUNIN

Tout simplement pour vous évoquer les choses : aujourd'hui, on avait un agent qui s'occupait de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Cet agent a demandé son droit à la mutation. Elle va nous quitter à la fin de ce mois. Donc, il a fallu trouver une solution avec l'Agglomération pour voir qui allait gérer ce sujet. Dorénavant, c'est l'Agglomération qui va s'occuper de ce sujet, d'où la convention de prestation. Néanmoins, nos services auront l'accueil, donc les réponses à donner téléphoniquement, en lien avec l'Agglomération. Nous allons essayer de nous détacher pour ne pas alourdir la charge du service comptable et financier de la Ville. Mais maintenant, il n'y a plus de mise à disposition comme nous avions avec notre agent. C'était un demi-poste, mais qui était un peu plus d'un demi-poste, je dirais, parce qu'il y avait les trajets à faire avec l'Agglo. Donc là, ce ne sera plus le cas.

Madame FRATANI

Pourquoi c'est inscrit dans les recettes ?

Monsieur ARTCHOUNIN

Il y a - 9 989 euros, parce qu'avant, on avait une compensation de l'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Madame FRATANI

D'accord, on perd une compensation.

Monsieur le Maire

En fait, c'est pour le temps de travail que notre agent réalisait sur des missions qui dépendaient de l'Agglomération. C'est exactement ce que dit Antoine.

Madame FRATANI

On perd le montant de la compensation.

Monsieur le Maire

Mais du coup, on n'aura plus l'agent qui fait le travail, c'est l'Agglomération qui récupère directement la mission.

Madame FRATANI

On reviendra tout à l'heure sur le sujet, mais cette nouvelle convention va-t-elle impacter les usagers ?

Monsieur ARTCHOUNIN

Non. Cela tombe bien. En même temps, on peut répondre à ce sujet. Cela évitera que l'on en reparle après, parce que je vais essayer d'être le plus précis possible, avec l'appui de Monsieur le Maire.

Sur ce sujet, il n'y a aucun impact sur nos concitoyens. Les choses restent de même par rapport à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Simplement, ce n'est plus notre agent qui assure cette mission, puisque c'était une mise à disposition, c'est l'Agglomération qui gère directement.

Madame FRATANI

D'accord. Donc cela ne va pas impacter le montant de la redevance.

Monsieur ARTCHOUNIN

Pas du tout.

Madame FRATANI

Merci.

Monsieur ARTCHOUNIN

Nous reprenons.

Sur la section d'investissement

Immobilisations incorporelles, études logicielles : +102 968 euros, notamment puisqu'on va avoir une nouvelle modification du PLU : +17 889 euros. Et un certain nombre d'autres opérations indiquées dans la diapositive. Je ne les cite pas, vous les avez à l'écran.

Subventions d'équipement versées en chapitre 204 : +23 267 euros, plus précisément 20 000 euros pour la participation à la réalisation de travaux au niveau du Château d'Épluches.

Immobilisations corporelles, projets ajustés, un ensemble d'opérations, notamment dans nos écoles, qui nécessitent des ajustements à hauteur de : -1 114 060 euros. Vous avez le détail. Si vous avez des questions, bien entendu, nous sommes à votre écoute avec Monsieur le Maire pour y répondre, ainsi que les membres de l'équipe municipale.

Projets nouveaux qui font partie de ce budget supplémentaire en nécessité de dispositifs de contrôle poteaux d'incendie : la question de sécurité qui nécessite de mettre +50 000 euros. Un certain nombre d'autres éléments. Malheureusement, nous avons été touchés dimanche soir par une tempête. Un certain nombre d'arbres ont été déracinés, beaucoup de dégâts. Il y a encore un peu plus à dépenser que ce que l'on vient d'indiquer pour le projet de la mini-forêt plaine d'Épluches. Cela a été indiqué. C'est une enveloppe de 100 000 euros qu'il va falloir trouver et qui n'apparaît pas dans la présentation, mais qu'il faut avoir à l'esprit, puisque cette tempête a entraîné beaucoup de dégâts sur nos différents parcs arborés de la ville, notamment le Parc Le Nôtre, la coulée verte, etc.

Immobilisations en cours : - 59 010 euros.

Des projets ajustés arrosage du Parc des Sports : +60 000 euros

La vidéoprotection : +30 000 euros.

Projets décalés pour partie :

- l'extension du groupe scolaire Le Nôtre : vous le savez, nous avons dû revoir les études sur ce dossier parce que c'était une opération complexe ;
- l'aménagement de la rue Salvador Allende : -200 000 euros.

Transfert entre chapitres du 21 au 23, c'est neutre. Pistes cyclables : +204 000 euros,

Opérations patrimoniales : +2 341 079 euros.

Vous avez aussi d'autres éléments à l'écran, je ne les lis pas. Tout cela est très bien expliqué dans la diapositive.

Madame FRATANI

J'ai une question par rapport à la somme que vous avez dépensée sur les parcs pour la dégradation des arbres. C'est un montant de 100 000 euros que j'ai vu quelque part.

Monsieur ARTCHOUNIN

C'est annoncé par Monsieur le Maire, notamment sur le compte Facebook de la Ville. Cela ne fait pas partie de la présentation. Je vous l'indique, puisque l'on travaille en totale transparence avec la population, les concitoyens, les membres de l'équipe et nos services. Il va y avoir une nécessité de trouver 100 000 euros.

Madame FRATANI

Une nécessité.

Monsieur ARTCHOUNIN

Oui, pour reboiser. Pour replanter les arbres qui ont été déracinés et les sécuriser.

Madame FRATANI

Cette catastrophe naturelle a-t-elle été déclarée suite à cette tempête ? Est-ce que les assurances peuvent prendre une partie de ces travaux de reboisement ?

Monsieur le Maire

C'est en cours, mais ce n'est pas nous qui décidons. Nous sollicitons la préfecture, et c'est l'Etat qui décidera du classement. Nous sommes en train de regarder cela avec les services de l'Etat, mais la décision d'un arrêté de catastrophe naturelle est un arrêté préfectoral. Il n'y a pas d'avis ministériel.

Madame FRATANI

D'accord. Donc cela n'a pas été déclaré pour l'instant.

Monsieur le Maire

Malheureusement. Je pense que c'est très localisé. J'ai le sentiment que cela n'a pas l'envergure suffisante pour permettre un arrêté de catastrophe naturelle. Cela a été très violent et très intense, mais sur un périmètre assez limité qui couvre Saint-Ouen l'Aumône, Pontoise, Osny et Cergy aussi. Mais nous avons été assez impactés.

Madame FRATANI

Et les assurances ne peuvent pas...

Monsieur le Maire

On va regarder, mais pour les arbres, c'est compliqué.

Monsieur ARTCHOUNIN

Sur les recettes en section d'investissement :

- produits de cessions : cession de l'emprise foncière rue Saint-Hilaire : 53 760 euros ;
- dotation d'ajustement du FCTVA, je l'ai indiqué : +77 368 euros ;
- subventions d'investissement reçues. Vous le savez, je le redis comme je le fais à chaque fois, les recettes rentrent au fur et à mesure de l'avancée des projets. On ne reçoit pas toute la subvention tant que l'opération n'est pas totalement réalisée. Donc forcément, il y a des ajustements qui sont faits lors du budget supplémentaire que vous avez à travers les opérations indiquées à l'écran ;
- opérations d'ordre : +185 176 euros ;

- opérations patrimoniales : +2 301 479 euros. Avec un certain nombre d'opérations que vous avez indiquées à l'écran ;
- provisions pour remboursement des avances forfaitaires : +15 000 euros.

Donc à chaque fois, ce sont des opérations neutres qui se neutralisent avec les dépenses.

J'en ai fini pour cette présentation du budget supplémentaire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette présentation ? Non. Je vous propose que nous passions au vote.

Sur ce budget supplémentaire, qui vote contre ? Pas de vote contre. Qui s'abstient ? Trois plus une abstention pour Plus belle ma ville et deux abstentions pour Décidons SOA.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 27 voix pour et 6 abstentions (Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE).

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Je vous propose que nous continuions.

3. BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE LOCAL D'ANIMATION (OLA) – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022

Monsieur ARTCHOUNIN

Nous passons au budget de l'OLA en commençant par l'affectation de résultat.

- Sur l'affectation de résultat

Sur la partie fonctionnement

Ce qui est à noter, c'est sur la partie fonctionnement : +76 173,95 euros, qui se décomposent de la manière suivante :

- réserve d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement à hauteur de : 15 865,65 euros ;
- excédent de fonctionnement reporté à hauteur de : + 60 308,30 euros.

Sur la partie résultat d'investissement

Tout compris, vous avez les chiffres entre parenthèses, ainsi que le reste à réaliser : - 15 865,65 euros.

Vous avez un déficit d'investissement reporté à -2 093,01 euros.

Voilà pour la présentation de l'affectation de résultat sur le budget l'OLA.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame FRATANI, je vous en prie.

Madame FRATANI

L'excédent de fonctionnement de +60 308 euros, il est dû à quoi ? Il y a le résultat du fonctionnement reporté moins la réserve. C'est cela ? En fait, ce résultat de fonctionnement qui a été reporté, à l'origine il était dû à quoi ?

Monsieur le Maire

Il s'agit d'un report des résultats antérieurs. Notamment par le passé, on avait sans doute apporté trop de subventions à l'Office local d'animation. Parce qu'il y a d'une part, les recettes des usagers, et d'autre part, les subventions municipales. Dans un premier temps, il était assez difficile de jauger le niveau de subvention nécessaire. Donc cela a entraîné un excédent que l'on continue à supporter.

Monsieur ARTCHOUNIN

On avait du mal à situer les charges de personnel. Je vous avais dit qu'au démarrage on avait mis cela en place. On avait indiqué que les contrats horaires, également les contrats dits permanents et pour les contractuels, on avait du mal à situer par rapport au degré d'importance des activités et autres. Ce qui fait que nous avons mis un peu plus de subventions à l'origine. Et ce que dit Monsieur le Maire, c'est exactement cela, nous avons un delta à reporter en fonctionnement.

Monsieur le Maire

Madame FRATANI, avez-vous d'autres questions ? Non. Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur cette affectation de résultat pour l'OLA ? Non. Je vous propose que nous passions au vote.

Qui vote contre cette affectation de résultat pour l'OLA ? Aucun vote contre. Qui s'abstient ? Aucune abstention. Unanimité. Nous vous remercions. Nous passons au sujet suivant.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE LOCAL D'ANIMATION - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Monsieur ARTCHOUNIN

Sur la partie fonctionnement

Inscription : 346 972 euros sur la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes.

Nouvelles inscriptions uniquement sur les dépenses de fonctionnement : 6 145 euros.

Un résultat reporté que j'ai évoqué dans la précédente présentation.

Affectation de résultat : 60 308,30 euros.

Vous avez le total cumulé sur le budget dépenses/recettes en section de fonctionnement – c'est lié. Donc ajustement des dépenses d'activités, ajustement de provisions et provisions pour d'éventuels remboursements des usagers.

Sur la partie investissement

15 600 euros en dépenses et en recettes.

Résultat reporté : 2 093,01 euros.

En recettes : 15 875,65 euros.

Reste à réaliser : 13 772,64 euros

Les deux confondues dépenses/recettes s'équilibrent à hauteur de 15 875,65 euros.

Vous avez le total cumulé à hauteur de : 31 465,65 euros en dépenses et en recettes sur la section d'investissement.

Voilà pour la présentation au niveau des équilibres sur le budget supplémentaire de l'OLA.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Antoine. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Madame FRATANI, je vous en prie.

Madame FRATANI

Pas vraiment par rapport à ce tableau, mais par rapport à la note où l'on indique qu'en dépenses, le budget supplémentaire ajuste les dépenses courantes des activités et réévalue le montant de la provision pour d'éventuels remboursements des usagers. Il convient de noter que les crédits budgétaires étant insuffisants pour pouvoir rembourser les usagers avant le vote du BS, un mouvement de crédit a été effectué du chapitre 011 au chapitre 065. Cela doit être juste une opération comptable, je présume, qui s'annule ou quelque chose comme cela.

Toutefois, la question que je me pose, c'est : quel est le montant du mouvement de crédit qui a été affecté pour les remboursements aux usagers ? Quels sont les motifs de remboursement ? En fait, le solde qui était excédentaire de fonctionnement en 2022 n'était-il pas suffisant pour rembourser des usagers ? Notamment s'il fallait le faire. Mais je ne sais pas pour quel motif, ils ont été remboursés ces usagers. Ou c'est juste de la provision ?

Monsieur le Maire

Oui, c'est de la provision.

Madame FRATANI

Voilà, je ne comprenais pas tout cela.

Monsieur le Maire

Vous ne compreniez pas, mais maintenant, c'est clair.

Madame FRATANI

Non, je ne comprends pas pour quel motif. Pourquoi les gens se font-ils rembourser mais pas en 2022 ?

Madame MARINIER

Les personnes se font rembourser parce qu'il y a des annulations, notamment l'aquagym que nous avons arrêté. Il n'y avait plus de moniteur, nous avons été obligés d'arrêter. Et ces usagers-là, on ne peut pas continuer à les faire payer alors que c'est nous-mêmes qui annulons les cours. Lorsqu'à l'OLA, on décide d'annuler des cours, forcément on rembourse les personnes inscrites.

Madame FRATANI

Le montant dépassait plus de 60 000 euros. Du fait que l'on a affecté un résultat positif ... Ah non ! c'est 2022, il y avait un résultat positif. Je ne comprends pas. Pourquoi avons-nous pris un crédit pour les rembourser ?

D'accord. Il n'avait pas été provisionné. OK. Merci bien.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ou remarques ? Je vous propose que nous passions au vote. Qui vote contre ? Pas de vote contre ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention ? Unanimité. Nous vous remercions.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. BUDGET ANNEXE DU GOLF – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022

Monsieur ARTCHOUNIN

Le résultat de fonctionnement est déficitaire à hauteur de -5179,97 euros.

En investissement : +60 510,61 euros qui est lié à la différence entre le résultat d'investissement de : +71 244,67 euros, plus ce qui se rajoute en termes de reste à réaliser : 10 734,06 euros.

Ce qui fait un excédent d'investissement de +71 244,67 euros.

Voilà pour le budget annexe du Golf.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Antoine. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce budget du Golf ?

Pas de remarques. Je vous propose que l'on passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions chez nos amis insoumis.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 31 voix pour et 2 abstentions (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE).

6. BUDGET ANNEXE DU GOLF - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Monsieur ARTCHOUNIN

Section fonctionnement

Sur le budget supplémentaire, les inscriptions en fonctionnement sur les dépenses à hauteur de 6 514 euros.

Sur les recettes : 11 694 euros.

Résultat reporté sur les dépenses de fonctionnement : 5 179,97 euros.

Vous avez le cumul en dépenses et en recettes.

Le budget de fonctionnement 2023 est à l'équilibre après le vote du budget supplémentaire tel qu'abordé à l'instant.

Section investissement

Sur l'investissement, donc un équilibre en dépenses/recettes à hauteur de 5 356 euros.

Ce que j'ai évoqué tout à l'heure, le résultat reporté par rapport au résultat à hauteur de 71 244,67 euros

Reste à réaliser : 10 734 euros

Vous avez à chaque fois, le cumul sur les dépenses/recettes au niveau du budget supplémentaire, ce qui fait un ensemble en dépenses de 16 090,06 euros pour les dépenses d'investissement et de 7 600,67 euros pour les recettes d'investissement.

Vous voyez, c'est en suréquilibre par rapport à ce budget supplémentaire. Cela est regardé avec les services de l'Etat, normalement, c'est à l'équilibre – cela pour anticiper la question. C'est lié au fait qu'il y a un surplus de recettes, tout simplement.

Il vaut mieux avoir plus de recettes que plus de dépenses. Donc, tout cela a été validé par les services de l'Etat. Je n'ai rien fait, ni Monsieur le Maire, ainsi que nos services, sans l'accord et l'évaluation des services compétents en la matière, notamment le Comptable public.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques, des questions ou des commentaires ? Pas de remarques. Pas de questions. Je vous propose que nous passions au vote.

Qui vote contre ce budget supplémentaire Golf ? Qui s'abstient ? Deux abstentions du côté de nos amis insoumis.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 31 voix pour et 2 abstentions (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE).

Monsieur le Maire

Je crois que nous en avons fini avec les sujets en débat à l'ordre du jour.

LES DÉLIBÉRATIONS SANS DÉBAT

Y a-t-il des questions sur des sujets sans débat ?

Madame FRATANI

Je vais les reprendre. Pour certaines, j'ai déjà posé la question en Commission. Par exemple sur le rapport 2022 relatif au fonds de solidarité de la région Ile-de-France, j'avais demandé ce qui avait impacté la hausse des montants du FSRIF entre 2020 et 2022. On m'a répondu que c'était dû au déclassement de la ville. Vous confirmez cela ?

Monsieur le Maire

Je pense que ce qu'Antoine a voulu vous dire, c'est que le montant dépend de différents facteurs relatifs au classement des communes concernées.

Monsieur ARTCHOUNIN

C'est vrai, j'ai bien dit qu'il y avait la question du classement de la ville de Saint-Ouen l'Aumône par rapport aux autres communes de la région Île-de-France, mais il y a des critères. C'est indiqué dans la délibération. Je vous en fait lecture, puisque je l'avais évoqué, mais je vais redire les choses, je l'avais déjà dit l'année dernière et les années précédentes, mais ce n'est pas grave.

Il y a trois critères :

- le premier critère est lié au potentiel financier : 50 % ;
- un autre critère, ce sont les logements sociaux : 25 % ;
- et 25 % du revenu.

Tout cela, ce sont des calculs très complexes. Ce n'est pas moi qui les établis, bien entendu, il y a des sachants qui sont là pour cela. Ce que je veux dire, c'est que la commune de Saint-Ouen l'Aumône a bénéficié d'une recette supplémentaire, parce qu'elle a dégringolé au classement, tout simplement. L'année prochaine, si nous avons une meilleure situation, forcément, la subvention baissera. Donc, il faut se réjouir d'avoir un peu plus de recettes, compte tenu du contexte complexe que nous vivons.

Madame FRATANI

Je vous remercie. Ainsi sur le PV, ce sera bien clair. J'avais bien compris cela. Merci.

Concernant les déchets, j'ai déjà eu la réponse. Sur l'octroi, c'est pareil, en commission, j'avais posé une question sur l'octroi de subventions d'investissement en nature par la commune. Donc je me demandais pourquoi on faisait un mouvement et qu'on l'estime en subventions par nature. On m'a expliqué que c'était un changement de chapitre à la suite de la réalisation des travaux, c'est-à-dire une fois terminé le portage des travaux de la CACP a été inscrit dans un autre chapitre. C'est cela ?

Monsieur ARTCHOUNIN

Vous avez très bien noté, Madame FRATANI. Je remercie Monsieur le Directeur général des services qui avait apporté la réponse avec l'appui de notre Directrice des finances. Vous avez très bien noté, et c'était exactement le contenu de la réponse.

Madame FRATANI

Je vous remercie. Comme cela, ce sera acté dans le PV. Une autre question à propos de la taxe d'aménagement des ZAC des Béthunes 2 et ZAC Clamart. J'ai compris que la Communauté ne gère plus une partie de la ZAC, dont la 2 et Clamart, et qu'elles reviennent chez nous en gestion. Et du fait que nous avons le droit depuis 2020 ou 2022 d'appliquer un taux communal pour l'aménagement de 5 %, donc on inclut la ZAC Clamart et la ZAC Béthunes 2, dans le calcul de cette taxe.

Je me posais la question, si on les inclut depuis 2019 puisqu'elles ne sont plus sous la gestion, c'est-à-dire avec une rétro-régularisation, ou on les inclut à partir du budget 2023 ?

Monsieur le Maire

Antoine va vous répondre.

Madame FRATANI

Monsieur RICHARD veut bien répondre.

Monsieur RICHARD

Lorsque vous êtes dans une ZAC, la contribution des constructeurs aux équipements publics est payée dans les acquisitions de terrains, ce que l'on appelle les droits à construire. Une fois que la ZAC est close, le quartier est considéré comme terminé pour la première construction. Les nouvelles constructions qui se produiraient, elles réintègrent le territoire communal normal sous le régime du PLU. Et si quelqu'un réalise une nouvelle construction après la période de clôture de la ZAC, il est dans le champ de la taxe d'aménagement sur le chiffre de construction de mètres carrés réalisés dans ce périmètre, puisqu'il est revenu dans le droit commun de la commune.

Mais tant que vous êtes en ZAC, il n'y a pas de taxe d'aménagement. Quand vous faites sortir un périmètre de ZAC, normalement, par définition, il fait beaucoup de constructions, puisque la ZAC est terminée. Mais si ensuite le quartier évolue et que vous rajoutez des constructions, ces constructions-là quittent la taxe d'aménagement au taux normal.

Madame FRATANI

D'accord. Donc là, c'est à partir de ce budget-là. Ou de la clôture de 2019. Donc vous allez faire une rétro-régularisation. Oui, s'il n'y a rien de nouveau de construit.

Monsieur RICHARD

Il y a d'ailleurs, une réforme qui n'est pas appréciée par tout le monde, c'est la date de paiement par le constructeur de la taxe d'aménagement qu'il doit sur ses mètres carrés, parce qu'en réalité, on faisait une charge de trésorerie au constructeur avant qu'il ait rentabilisé sa construction, donc, nous avons

décalé les dates de paiement des constructions correspondant à un nouvel immeuble. Vraisemblablement, s'il y a eu des constructions en 2020, l'argent arrive maintenant.

Madame FRATANI

Merci pour l'explication.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Alain. Est-ce qu'il y a d'autres questions, Madame FRATANI ?

Délibération n° 14 : DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS DÉONTOLOGUES DES ÉLUS LOCAUX DE LA VILLE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Madame FRATANI

Oui, en fait, j'avais promis à Monsieur LE TIEC de poser sa question. Il l'a posée plus ou moins en commission parce qu'il se demandait quel était l'usage et la pertinence du prestataire à la charge de la commune pour le sujet 14 et la désignation des référents déontologues des élus locaux. Il se disait que les élus pourraient avoir un service de prestations qui serait à la charge de la commune, alors que normalement, les élus ont des formations, etc.

Monsieur le Maire

Non, c'est un dispositif qui est complètement cadré par la réglementation. Le coût du service en tant que tel est indiqué ici : la vacation est fixée à 80 euros par référent déontologue et par dossier. C'est aussi défini par la réglementation. C'est normalement pris en charge par la collectivité en ce sens que ce sont les élus qui, à un moment, se posent des questions déontologiques et vont chercher un éclairage auprès d'un tiers indépendant de la collectivité.

C'est 80 euros et c'est pris en charge par la collectivité, mais uniquement sur des problématiques qui regardent la collectivité.

Madame FRATANI

Tous les élus, majorité et opposition.

Monsieur le Maire

Oui.

Madame FRATANI

Merci pour la réponse. Ce sera mentionné dans le PV.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

Madame FRATANI

Le sujet 16.

Délibération n° 16 : TARIFS APPLICABLES POUR LA SAISON 2023-2024 DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DE LA RÉGIE AUTONOME « OFFICE LOCAL D'ANIMATION »

Madame FRATANI

Ce n'est pas une question sur les tarifs, en fait, je pense que j'avais déjà posé la question, mais sur d'autres services. Existe-t-il ou est-il prévu un bilan socio-économique des usagers de l'Animation ?

C'est-à-dire que je souhaiterais savoir combien de familles de quotient A, de quotient B, C, etc. utilisent les animations ? J'appelle cela un bilan socio-économique, mais cela peut être juste un bilan social finalement.

Madame MARINIER

Il y a le bilan d'activité que l'on vous fournira lorsque nous aurons clôturé l'année, car, pour l'instant, on ne peut pas vous le fournir.

Madame FRATANI

Voilà, oui, tout à fait. D'accord. Je vous remercie. Une dernière question sur la délibération 17.

Délibération n° 17 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame FRATANI

Je me demande s'il n'y a pas eu une erreur, parce que, dans le tableau, normalement, si je suis tous les grades des postes, en général, la modification du poste est plus élevée, sauf pour un poste intitulé : « responsable du pôle des activités loisirs, services culturels et événementiels. » L'ancien grade était « rédacteur » en catégorie B et le nouveau est en catégorie C. Donc j'ai l'impression que c'est une dégradation.

Monsieur RICHARD

C'est quelqu'un qui reprend le poste et qui est moins gradé à son entrée dans le poste.

Madame FRATANI

Ah oui. OK. Je pensais que c'était une évolution de poste et que les personnes qui étaient en poste avaient évolué. D'accord.

La question suivante, c'est pour la détermination des ratios d'avancement de grade.

Délibération n° 18 : DÉTERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2023

Madame FRATANI

Je souhaitais savoir si la différence des ratios d'avancement s'appuie sur un périmètre prévisionnel professionnel ou sur quels critères s'appuient-ils ? Parce que là, de mémoire, il y a des avancements, le ratio est à 75 % et sur d'autres secteurs de domaines, il est à 0 %. Donc je me demandais quels étaient les critères de décision. Il y a un choix qui se fait, mais sur quels critères ou est-ce sur des indicatifs ?

Madame CHATELAIN

Il y a un certain nombre de critères qui sont fixés par le CIG. S'il y a quelqu'un qui a réussi un concours, cela ouvre un certain nombre de droits et cela ouvre aussi des droits pour les collègues qui ont le même grade. Après, il y a des questions d'années. S'il y a eu tant de promotions les années précédentes, il faut attendre je ne sais pas combien de temps. Tout est hyper calé, les marges de manœuvre sont quasi inexistantes.

Madame FRATANI

Ce n'est pas un choix de chef de service. C'est cadré par une réglementation.

Madame CHATELAIN

Oui, c'est cadré.

Délibération n° 26 : CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL D'ENFANTS AU SEIN DE LA CRÈCHE BABY-LOUP DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Madame FRATANI

Concernant ce dernier sujet, vous avez noté « convention relative à l'accueil des enfants », donc il y a un nombre limité d'heures facturées à 5 000 heures. Vous l'avez mentionné dans la note, mais dans la convention, c'est resté en petit point. Le nombre d'heures n'est pas écrit.

Monsieur le Maire

Nous allons le corriger pour la signature. Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur les délibérations qui n'étaient pas soumises au débat ? Souhaitez-vous un vote séparé sur certaines de ces délibérations ?

Madame FRATANI

Non, c'étaient juste des questions de curiosité, pas de vote séparé.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Nous allons tout de même voter pour les délibérations numéro 7 à numéro 26.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. C'est parfait.

DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions sur les décisions ?

Madame FRATANI

• **Décision n° 372 – passation de contrat**

Il s'agit d'une convention relative à la mise en place de séances de sophrologie pour les enfants accueillis au sein des EAJE, ce sont les établissements d'accueil de jeunes enfants. Je souhaitais savoir dans quel contexte ces enfants bénéficient de séances de sophrologie.

Monsieur le Maire

J'avoue que je n'ai pas en tête le contexte exact dans lequel on fait appel à ces séances pour les jeunes enfants.

Madame FRATANI

C'est du 1^{er} juin au 31 juillet.

Monsieur le Maire

Tous les ans, il y a une intervention. Dans quel cadre cela se fait-il et comment, il aurait fallu que Harielle LESUEUR soit là pour vous répondre.

Madame FRATANI

Y a-t-il quelqu'un de la petite enfance qui peut répondre ?

Monsieur le Maire

Le directeur général des services me précise qu'il s'agit d'une intervention dans la crèche, c'est un atelier qui a lieu pendant une heure. Ils passent dans toutes les crèches dans lesquelles ils organisent une séance de sophrologie.

Madame FRATANI

Donc, il n'y a pas de contexte particulier.

Monsieur le Maire

Non, c'est tous les ans.

Madame MARINIER

Je parle en tant qu'ancien parent, mais je ne comprends pas le sens de la question, parce qu'il y a beaucoup d'ateliers qui se passent dans les crèches, il y a des conteurs, des musiciens qui viennent. C'est plutôt une richesse que l'on puisse avoir ces interventions dans les crèches de Saint-Ouen l'Aumône. Vous posez la question comme si c'était quelque chose de...

Madame FRATANI

Non, mais en général, quand on fait appel à la sophrologie, c'est qu'il y a eu un traumatisme.

Madame MARINIER

Non, pas spécialement.

Madame FRATANI

C'est donc juste une découverte.

Madame MARINIER

Vous savez, on apprend aussi la langue des signes dans les crèches, et pas qu'à Saint-Ouen l'Aumône, et ce n'est pas lié à un quelconque traumatisme. C'est le fait que les crèches sont des lieux éducatifs essentiels dans tout un tas d'apprentissages. Donc, apprendre aux enfants à maîtriser leurs émotions, c'est aussi l'un des apprentissages fondamentaux que l'on devrait tous développer et continuer à développer tout au long de notre vie.

Madame FRATANI

Je ne suis pas contre. Je vous remercie.

- **Décision n° 386 - installation de bornes d'incendie**

Madame FRATANI

Juste pour ma compréhension. Où sont installées ces bornes d'incendie ?

Monsieur GOUGEROT

Ce n'est pas l'installation de nouvelles bornes à incendie. Nous avons déjà 140 ou 147 bornes à incendie sur la commune. Il y en a déjà beaucoup. C'est simplement la mise en place avec la CACP, de solutions pour empêcher l'utilisation de nos bornes à incendie à des fins qui ne sont pas censées être celles pour lesquelles elles sont prévues.

Madame FRATANI

Donc elles vont être pilotées de manière que l'eau ne sorte pas.

Monsieur GOUGEROT

Ce sont des systèmes qui font que dès que l'utilisation de l'eau s'effectue, alors que les pompiers ne sont pas intervenus, la pompe s'arrête. Cela afin d'éviter que l'eau soit à la disposition de n'importe quel utilisateur qui n'est pas prévu à cet effet.

Madame FRATANI

Je comprends. Je vous remercie. C'est très intéressant.

- **Décision n° 424 - passation d'une convention relative à la mise en place d'un dispositif de sécurité**

Madame FRATANI

Cette décision concerne-t-elle un événement en particulier ou pas ? Est-ce pour le 14 juillet ? Du fait qu'il n'y a pas de feux d'artifice.

Madame MARINIER

Il n'y a pas de feu d'artifice, mais nous aurons une journée qui va être réservée avec plein d'animations pour les enfants et nous faisons le bal du 14 juillet. Donc forcément, nous sommes obligés de prendre des mesures de sécurité. C'est comme pour la Fête de la musique où nous avons eu 1200 ou 1300 personnes, c'est obligatoire d'avoir un dispositif de sécurité. Il n'y a pas de feu d'artifice, mais il y aura beaucoup d'autres choses sur la Place du marché.

Madame FRATANI

D'accord. Sinon, de manière générale, je ne vais pas vous nommer toutes les décisions suivantes, elles concernent des décisions portant sur des conventions d'occupation. Nous avons remarqué que sur une petite dizaine, ce sont des décisions avec anonymat des bénéficiaires. On parle de Madame X, de Monsieur X.

Monsieur le Maire

Lorsque ce sont des personnes privées qui louent la salle pour un anniversaire, on ne mentionne pas les noms. Mais je pense que ce doit être consultable si on le souhaite.

Madame FRATANI

Ce sont juste des particuliers.

Monsieur le Maire

Généralement. C'est en application du RGPD.

Madame FRATANI

C'est la première fois que je remarque qu'on les nomme Monsieur ou Madame X.

Monsieur le Maire

Lorsqu'il s'agit d'une association, on peut le mentionner, par contre, si ce sont des particuliers, on l'indique par ces mentions.

Madame FRATANI

Donc c'est un particulier. D'accord. J'en ai terminé avec les décisions.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres remarques ou questions sur les décisions ?

Nous avons terminé les délibérations et les décisions. Y a-t-il des questions orales ? Oui. Je vous en prie.

QUESTIONS ORALES

Madame FRATANI

En fait, j'ai demandé à votre directeur de cabinet de faire suivre nos questions orales, mais, le règlement ne le prévoit pas ! Donc apparemment, les membres du Conseil municipal n'ont pas reçu mes questions. Je vais être obligé de les lire.

Monsieur le Maire

Tout à fait. Dites-nous tout.

Madame FRATANI

Dans une des décisions, je crois que j'ai vu une réponse à une partie de ma question, mais peut-être que vous allez y répondre. Cela concerne les actions préventives en cas de canicule pour les personnes vulnérables. Mais à part le recensement des personnes âgées de plus de 65 ans et des adultes avec un handicap et cela c'est sur demande des personnes qui peuvent en bénéficier en se faisant recenser comme étant isolées. À part cette cible d'âge et cette cible de public adulte avec un handicap, on se pose la question s'il y a des actions préventives concernant plusieurs autres types de publics, par exemple, pour les jeunes enfants accueillis en crèche ou chez les assistantes maternelles ou en centre de loisirs.

Est-ce que les personnels ont un petit rappel des consignes à mettre en place ? Est-ce que les activités en intérieur et extérieur sont adaptées selon les températures des bâtiments et selon la température extérieure ? Y a-t-il des fontaines à eau à disposition ou des bouteilles d'eau qui sont fournies ? Cela pour les jeunes enfants.

Monsieur le Maire

Nous proposons de répondre à cette première série de questions, ensuite, vous attaquerez la suivante.

Madame FRATANI

En fait, c'est le A/ de la première question.

Monsieur le Maire

Donc sur le A/ concernant les jeunes enfants accueillis en crèche, les assistantes maternelles ou en centre de loisirs, il y a effectivement des protocoles CAF pour la petite enfance et des directives pour les centres de loisirs qui sont rappelés et revus chaque année dans les centres. Ce sont des consignes qui sont données. En ce qui concerne les activités en intérieur ou en extérieur, cela fait justement partie des protocoles de bien rappeler dans quelle situation il est pertinent ou pas pertinent de faire des activités en extérieur. Concernant les fontaines à eau, oui, il y a des points d'eau dans tous nos sites et dans certains il y a même des fontaines à eau telles que celles que vous avez en mairie. Je pense notamment à la médiathèque, à la maison des loisirs, à la mairie. Sinon, il y a des points d'eau dans le sens qu'il y a des robinets d'eau, comme ici.

Madame FRATANI

OK. Vous avez répondu à A/ et à B/, et en partie aussi pour la médiathèque et les maisons de quartier. S'il y avait des fontaines à eau, vous venez de me dire que oui. Par contre, dans les gymnases...

Monsieur le Maire

Il y a les vestiaires. Il y a l'eau dans les vestiaires, vous pouvez remplir votre gourde.

Madame FRATANI

Sur la première question, il y avait le A/, le B/, le C/, le D/. Pour le personnel, je crois que j'ai vu la réponse. Le « B/ personnel de la commune ayant des tâches professionnelles physiques en extérieur. Si les activités étaient adaptées selon les températures, si le planning des tâches était modifié, etc. » Je me posais aussi cette question et j'ai vu que dans le règlement des services techniques, il y avait la réponse.

Monsieur le Maire

Parfait. Vous avez raison. « Horaires adaptés de mi-juin à fin août. » Ils commencent plus tôt.

Madame FRATANI

Deuxième question : en fait, cette question, ce n'est pas une question, parce qu'on ne va pas y répondre ce soir. Elle concerne les activités ludiques pour jeunes adultes et moins jeunes pendant la saison estivale à Saint-Ouen l'Aumône, que la Ville pourrait initier à l'avenir. À l'instar de beaucoup de villes qui créent leur événement d'été ou un festival, qu'ils soient artistiques ou culturels, j'imaginai que c'était plutôt une réflexion pour cet été, pour voir si nous pouvions mettre quelque chose en place à l'avenir à Saint-Ouen l'Aumône, éventuellement, par appel à projets, pour initier une saison estivale avec un ou plusieurs événements favorisant les relations socioculturelles des habitants. Et pourquoi pas leur donner des idées de hobbies ou de vocation professionnelle ?

L'animation estivale, artistique et/ou de loisirs gratuits pour tous, libres ou à thèmes imposés, peut aussi changer chaque été ou pas, ou régulièrement, selon un rythme décidé. Disons que j'étais en train de réfléchir. Je donnais quelques exemples. Comme nous avons à Pontoise la Guinguette, je n'allais pas vous proposer une guinguette. Donc je vous ai donné quelques exemples d'idées, mais à vous d'en émettre plus.

Éventuellement des ateliers de structures de design pour les parcs et jardins de la ville, avec une exposition en fin de saison. Cela pourrait être un événement sur plusieurs week-ends, les jeunes et les adultes seraient autour de cette construction de structures avec une exposition en fin de saison. Ou alors sessions de graphismes urbains sur des murs de bâtiments communaux avec une fresque collective pour clore la saison d'été. Ou alors ateliers de design et couture avec un défilé de mode en clôture de saison. Ou alors des sessions de danse et de chorégraphie ou de flash-mob avec des représentations de rue, en fin de saison. Disons que j'ai donné des idées, mais si cela se trouve, il y a de meilleures idées que celles-ci.

Je ne parle pas de la petite enfance, je parle des jeunes adultes et des moins jeunes. Donc je me disais qu'une saison estivale à Saint-Ouen l'Aumône pourrait favoriser une identité de la ville où l'on se dit, tiens, tous les étés, là, il va y avoir ceci, cela. Puis, cela favoriserait les relations socioculturelles entre habitants avec ce genre de sessions, de séances ou d'ateliers. J'ai donné des idées, mais cela peut être autre chose.

De plus, ces démarches d'ateliers ou autres peuvent susciter des vocations professionnelles à des jeunes qui s'ennuient durant l'été tout en leur permettant d'avoir une activité qui éventuellement leur donnerait des idées de vocation professionnelle. Je vais peut-être un peu trop loin, mais c'est une réflexion que je vous demande de faire, éventuellement de créer plus tard pour la ville de Saint-Ouen l'Aumône. Monsieur le Maire, qu'en pense-t-il ?

Monsieur le Maire

Il faut réfléchir, je vais passer la parole à Ayda, avec Laurence, parce que là, il faut du lourd.

Madame HAZIDADEH

Nous allons faire une réponse à deux voix. Il se trouve, Madame FRATANI, que des idées nous en avons, même un peu trop. J'en profite d'ailleurs pour rendre hommage et remercier chaleureusement de

manière appuyée les services qui ne sont pas nombreux et qui font toujours en sorte que les idées que nous avons, nous, les trois élus à la culture, mais également avec les autres élus en charge de l'animation et de l'événementiel de la ville, que les idées que l'on porte soient mises en œuvre. Tout le monde a des idées, et c'est tant mieux, parce que le jour où plus personne n'aura d'idées cela voudra dire qu'il n'y aura plus d'espoir. Toutefois, entre l'idée, sa mise en œuvre et sa concrétisation, il y a un long chemin, des aléas et des financements à trouver, parce que c'est aussi cela le nerf de la guerre.

Depuis notre arrivée en 2020, beaucoup de choses ont évolué. Le programme culturel pour l'été a été mis en place. Je laisserai Laurence répondre parce que je crois que la marque dont vous parlez est en train de s'installer à Saint-Ouen l'Aumône. Si vous restez sur place cet été, nous avons un très beau programme avec beaucoup de familles qui viennent, certes, ce n'est pas un programme adulte, comme vous semblez faire référence à la guinguette, mais nous avons commencé par les familles qui sont au cœur du projet que porte notre liste et que nous accomplissons. Nous continuons de développer ces projets pour aller vers d'autres publics. Je laisserai Laurence en parler.

Nous avons un bal populaire qui va se mettre en place et qui est complètement intergénérationnel. Je ne vous ai pas beaucoup vue à l'Imprévu la saison passée, j'espère vous voir beaucoup plus, parce que nous allons vers cet esprit. Évidemment, c'est payant, ce n'est pas gratuit, mais ce sont des choses que l'on va mettre en place. On commence par du payant et nous organisons des programmes hors les murs gratuits, par exemple en juin prochain en 2024, une *battle* de danse. Donc, un spectacle de danse de haut niveau, gratuit, on espère, dans le parc Le Nôtre, mais la localisation exacte reste à définir.

Vous parliez de graff, eh bien, pas plus tard qu'hier et aujourd'hui, nous avons accueilli trois fresques urbaines à Saint-Ouen l'Aumône : une sur la médiathèque, une sur le transformateur et une sur le mur du centre de sécurité qui soutient le marché sur l'avenue du Général Leclerc. Ce sont trois belles œuvres. Vous avez le petit flyer dans les mains, c'est le Festival CAPS ATTACK, porté par le collectif Art Osons. Ce sont des fresques d'une grande qualité picturale. C'est une première pour Saint-Ouen l'Aumône.

Donc toutes ces choses que l'on énumère, ce sont vraiment des projets qui ne sont pas évidents à mettre en œuvre, car rien ne se fait d'un claquement de doigts. Cela demande du temps, de l'énergie aux services et surtout des moyens. Si demain vous trouvez une enveloppe conséquente venant d'un mécène généreux, parce que vraiment, cela part de là, et sans rire, ce sont des choses sur lesquelles on réfléchit, notamment avec Marc, le conseiller à la culture, qui porte aussi l'action économique. On se dit que désormais si l'on veut porter davantage d'actions culturelles pour Saint-Ouen l'Aumône, il faut que l'on aille voir du côté des entreprises, si elles sont prêtes à porter, en mécénat avec nous, des projets d'une autre ambition.

Car, du côté des ressources publiques, que ce soit de la Ville, du Département, de la Région, les enveloppes sont limitées et il y a souvent d'autres priorités que l'on doit comprendre et que vous comprenez aussi.

C'était une réponse un peu longue, mais c'est pour dire que les choses bougent. Ne vous inquiétez pas, des idées, nous en avons. Ensuite, il faut que l'on fasse attention aussi à ne pas épuiser les services, parce qu'il y a le temps des idées et il y a aussi le temps de la mise en œuvre, de la rationalité et de la bonne exécution pour que tout cela se réalise dans les meilleures conditions, que tout cela ait de l'allure et que ce soit satisfaisant.

Madame FRATANI

C'est pour cela que je disais que cela pouvait être une réflexion. C'est sûr que si l'on fait un appel à projets et que l'on cherche des subventions, éventuellement des financements privés comme vous dites, cela ne se fait pas du jour au lendemain et les idées ne se mettent pas en place du jour au lendemain. J'en suis consciente.

Par exemple, là, ce sont des artistes qui vont exposer. Ce ne sont pas les Saint-Ouennais qui auront fait par eux-mêmes.

Madame HAZIDADEH

Enfin, je vous souhaite vraiment un jour de passer de l'autre côté dans une autre ville, peut-être dans un cadre semi-professionnel, car dans un engagement associatif, c'est pareil, c'est toujours la même chose. Même par exemple un mariage ou pour n'importe quel évènement que vous organisez, entre l'idée que vous en avez et sa réalisation, il y a toujours pas mal de choses qui se passent. Rassurez-vous, des idées, nous en avons.

Par exemple, vous proposez de faire faire une fresque à des habitants. Ce n'est pas comme cela, en fait. Ni vous ni moi n'avons la capacité d'avoir du matériel, de savoir l'animer. Là, on commence avec des artistes. Par ailleurs, je tiens à préciser que les habitants, en tout cas, c'est toujours plus facile à travailler avec les écoles, parce qu'il y a un temps, un encadrement, les élèves sont là et c'est toujours porté par des équipes. Mais on a pu réaliser des fresques artistiques dans le collège Le Parc et dans une école aussi.

Ce sont des choses qui se mettent en place progressivement et qui se réalisent. Si le Festival CAPS ATTACK nous satisfait cette année et qu'il porte ses fruits, déjà pour l'année prochaine, avec les organisateurs du festival, dont le directeur habite à Saint-Ouen l'Aumône et que le maire a rencontré ce mois-ci, nous avons l'idée de lancer des ateliers participatifs. Rome ne s'est pas construite en un jour. Saint-Ouen l'Aumône non plus. Et c'est année après année que l'on essaye d'améliorer nos projets, nos évènements avec les habitants.

Je passe la parole à Laurence qui a beaucoup de choses à dire aussi sur ce point.

Madame MARINIER

Je voulais revenir sur *SOA fête l'été*, je ne sais pas si vous avez reçu le dépliant. D'ailleurs, je crois que vous habitez Épluches et nous avons fait la fête de quartier d'Épluches, mais je ne pense pas vous avoir vu.

Madame FRATANI

Non, j'étais occupée à autre chose. Je suis désolée.

Madame MARINIER

Voilà ! Oui, c'est bien d'avoir des idées, mais ce serait bien de participer aussi.

Monsieur BERTHE

Attendez, je voudrais quand même vous arrêter. Depuis un moment, on a l'impression que vous avez pris cette intervention pour une attaque. Il n'y a pas d'attaque, c'est juste de proposer des choses. Si vous le prenez mal, cela fait partie de ... J'aimerais bien qu'on revienne à des choses concrètes. Je vous trouve un peu excitée.

Madame MARINIER

Ce que j'essaye de dire, c'est que nous faisons beaucoup de choses. Comme le dit Ayda, tout ne se fait pas en un jour. Avant 2020, il n'y avait rien. Là, nous avons essayé de mettre en place plein de choses. Rien n'était mis en place pour les familles. Là, on essaye de faire des choses pour la première fois. À la Fête de la musique, il y a eu 1 260 personnes, la Culture peut vous le confirmer. On fait les deux cinémas en plein air qui accueillent vraiment énormément de monde. On va organiser le bal populaire, chose que l'on ne faisait pas avant.

Effectivement, on n'arrivera jamais à faire la guinguette de Pontoise, c'est sûr, mais la guinguette, c'est privé. Ils payent des artistes, ils payent des choses que nous ne pourrions jamais faire. Par contre, vraiment, faites l'effort de venir un jour à nos événements. L'AJC a fait la fête de quartier où nous avons eu quasiment 1 400 personnes alors qu'il faisait une chaleur vraiment épouvantable.

Monsieur BERTHE

On ne critique pas cela.

Madame MARINIER

Donc on essaye de faire des choses. Tout cela demande beaucoup de temps. Nous sommes sur le terrain tous les jours.

Monsieur BERTHE

Nous avons bien conscience qu'il y a des choses qui sont faites.

Monsieur le Maire

Monsieur BERTHE, on vous répond, je vous donne la parole, mais vous ne coupez pas les intervenants en permanence.

Madame MARINIER

Effectivement, toutes les idées sont bonnes, mais là, on essaye surtout de faire venir des familles dont les enfants ne partent pas en vacances. Je peux vous dire qu'en étant sur le terrain tout le temps, comme l'année dernière jusqu'au 31 juillet, lorsque vous voyez le nombre familles qui viennent avec leurs enfants, franchement, on se dit que nous n'avons pas les mêmes choses qu'à Pontoise. À Pontoise, c'est plus ciblé sur les adultes.

Effectivement, nous, on cible des gens qui ne peuvent pas partir en vacances. Franchement, pour les familles, c'est quand même quelque chose d'important.

Monsieur BERTHE

Pontoise, c'est Pontoise. Ce que Madame expose, je l'entends. Il est clair que nous avons toute une population de Saint-Ouennais et de Saint-Ouennaises qui ne peuvent pas partir. Donc cela nous permet d'avoir une offre. Bien évidemment, on peut essayer d'améliorer, de proposer et c'est le but de nos discussions et de nos débats et on peut le faire en toute tranquillité.

Madame MARINIER

En plus toutes les activités que l'on fait pour les enfants, ce n'est vraiment que du gratuit.

Monsieur BERTHE

C'est cela l'essentiel.

Madame MARINIER

Il est vrai qu'en ne faisant que du gratuit, on ne peut pas non plus faire des miracles.

Madame HAZIDADEH

J'ai une suggestion. Je comprends que le Conseil municipal soit un lieu d'échange, de débats et que les oppositions doivent se faire entendre. Mais ce type de remarque que vous avez faite, vraiment on aurait pu l'avoir avec les élus concernés en commission ou même vous prenez rendez-vous avec nous, on est loin d'être inaccessibles. Avec les élus de la culture, nous avons reçu tous les Saint-Ouennais qui avaient le début d'une idée parfois un peu farfelue, parce que c'est important. J'ai toujours dit, pour construire la culture à Saint-Ouen l'Aumône, nous n'avons pas la science infuse, il faut que cela représente le goût

de tous les Saint-Ouennais. Nous avons une demande de longue date, par exemple portée par l'opposition, qui souhaitait qu'il y ait du piano campus à Saint-Ouen l'Aumône. On l'a fait. Parfois, ce n'est pas plus compliqué que cela, mais c'est un peu plus long, ou parfois, il faut regarder. Mais vraiment, on est tout à fait ouverts.

Si vous voulez que l'on creuse un peu les idées que vous avez, Farida vous l'a dit, avec Marc nous sommes dans le même état d'esprit, on regarde, on n'est pas à dire, c'est votre idée, vous êtes dans l'opposition, on s'en fiche. Vous représentez une partie des Saint-Ouennais qui ont voté pour vous, donc à partir de là, je le redis, je ne pense pas que ce type d'hémicycle soit le bon cadre pour discuter de projets d'idées. Il y a de meilleurs cercles, plus restreints, plus en mode projet/idées, pour commencer à construire ensemble quelque chose et voir si l'on doit aller plus loin.

Encore une fois, si vous venez en plus en disant : « On connaît des personnes qui veulent financer tel événement, je ne sais pas, nous avons un généreux mécène qui est un nouveau voisin, qui ne sait pas quoi faire de ces millions », on va être amis pour la vie.

Monsieur BERTHE

J'entends Ayda, mais nous avons une commission unique. Ce que je veux souligner, c'est aussi le fait que dans la commission unique, parfois on ne peut pas aller sur des sujets un peu plus approfondis comme celui-là.

Madame HAZIDADEH

Sylvain, ce n'est pas un sujet, c'est un *brainstorming* que l'on est en train de faire. Je pense que typiquement, ce type de *brainstorming* est utile, mais pas dans ce cadre-là.

Monsieur BERTHE

Il faudra que l'on trouve un cadre. Tu as commencé à dire des choses qui m'intéressent.

Monsieur le Maire

Calez un rendez-vous ou une réunion.

Madame MARINIER

On peut toujours se rencontrer si vous nous le demandez. Il n'y a pas de souci. Parce que parfois, on manque d'idées aussi et elles sont les bienvenues.

Monsieur le Maire

Je vous propose de vous rencontrer.

Madame FRATANI

Ce qui m'intéresserait, c'est de voir les subventions possibles et dans quel cadre elles sont octroyées.

Monsieur le Maire

Non seulement vous les voyez, mais vous les votez tous les ans.

Madame FRATANI

Non, les subventions de l'Etat qui peuvent nous aider.

Monsieur le Maire

Il faut que vous preniez le temps d'un échange entre vous et vous nous en reparlez à l'occasion.

Y a-t-il d'autres questions ou d'autres sujets que vous souhaitiez aborder ?

Madame FRATANI

Non, merci.

Monsieur le Maire

Pouvons-nous considérer que ce Conseil municipal est terminé ? Donc nous nous revoyons à la rentrée, le jeudi 28 septembre à 20 heures 30. Ensuite le Conseil suivant sera vraisemblablement le 23 novembre à 20 heures 30. Y a-t-il des questions des habitants saint-ouennais ? Non, pas de question.

Merci. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 21 heures 45.

Monsieur le Secrétaire de séance

Serge GOUGEROT

Monsieur le Maire

Laurent LINQUETTE